



Deplacement lieu de travail et changement horaire

Par vgina77

bonjour

je ne sais pas si vous pouvez répondre a mes questions

je suis salariée opticienne sur un lieu 1 mon employeur souhaite me déplacer sur un autre magasin sur un lieu 2 (horaire de travail différent) uniquement pour placer quelqu'un d'autre a ma place pour satisfaire cette personne qui travaillera qu'a 80%

est ce que cela est possible ? il me laisse pas le choix et tout cela a été fait uniquement a l'oral ?

sur mon contrat de travail il est noté "mon lieu de travail est fixé principalement a Lieu 1 et que je peux être amené a effectuer des déplacements sur le département "

mais la, cela ne serait pas des déplacements ?

je serai sur le lieu 2 avec les remplacements sur le lieu 1 pour les congés des personnes du lieu 1 et les 20% de la personne qui prend ma place

Par sophie75

contactez

LE SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES SALARIÉS DE L'OPTIQUE-LUNETTERIE

Par janus2

Bonjour,

Le nouveau lieu de travail envisagé est-il très éloigné du premier ? S'il est dans le même bassin d'emploi (ou secteur géographique), vous ne pouvez, malheureusement, pas vous opposer à ce changement (modification des conditions de travail et non du contrat de travail).

Concernant les changements d'horaire, est-ce juste une répartition différente dans la journée ou une modification des jours travaillés ?